

Choisy

Allonzier-la-Caille

Saint-Martin-Bellevue

La Balme-de-Sillingy

Pringy

Saint-Martin-Bellevue

Saint-Martin-Bellevue



Département de la Haute-Savoie

### Commune de CUVAT ANNEXES SANITAIRES Volet Eaux Usées

**Zones d'assainissement collectif :**

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant.
- Poste de refoulement
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme.

**Zones d'assainissement non collectif :**

- Assainissement non collectif
- Réseau EP
- Fossé
- Bassin versant

**Divers :**

- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Contour de la zone de compétence (CCPC)
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Mise à jour du bâti

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2018... arrêtant le projet de PLU de Cuvat.

Le Maire,  
Dominique BATONNET

Date: Juin 2018  
Echelle: 1/5000  
Fichier: AS\_EU\_Cuvat.dwg  
Dessin: S. BRUN

**NICOT** INGÉNIEURS CONSEILS  
Parc Altalis, 57 rue Cassiodore  
74650 ANNET - CHAMOUX  
Tél: 04.50.24.00.91  
www.nicot-ingenier-conseil.com  
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

### APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT AUTONOME

**Zones d'assainissement autonome avec possibilité d'infiltration dans les sols.**

- Vert 2:** Terrain moyennement perméable, épandage en pente toléré pour les bâtiments existants sous conditions. La densification est déconseillée. Les franges Vert 2 indiquent les zones les plus aptes à la dissipation.
- Orange:** Terrain moyennement perméable. Filtré fossé septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé sous réserve des possibilités de rejet. Epandage possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.
- Rouge:** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. Filtré fossé septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé étanche sous réserve des possibilités de rejet. (Etude géopédologique et géotechnique conseillée).
- Orange 2:** Terrain moyennement perméable où la réalisation de dispositifs d'assainissement non collectif implique la création d'équipements collectifs (réseau EP ou EU/Zone Naturelle de Dissipation...). Assainissement Collectif ou groupé Conseillé.

**Possibilités de rejet :**

- IS= 24/32: Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- 7/21: Limite des sous bassins versants. Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- Indice saturé
- Rejet déconseillé
- Indice presque saturé
- Rejet tolérable
- Indice non saturé
- Rejet possible